



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/12/21

Reçu en Préfecture le : 15/12/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211214-121185-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 14 décembre 2021
D - 2021 / 446

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

M. BOUISSON présent à partir de 15h15, M. FETOUH présent à partir de 15h25, M. MARI présent à partir de 16h06.

Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M. ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M.

BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M. GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS

**Remise gracieuse de loyer sur l'année 2020 en
faveur des associations et opérateurs économiques
titulaires d'autorisation d'occupation temporaire
sur le domaine public de la Ville de Bordeaux.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Ville de Bordeaux a décidé d'apporter son soutien aux associations et opérateurs économiques hébergés au sein de son patrimoine et dont la situation financière a été fortement impactée par la crise.

Outre le Fonds de Soutien Exceptionnel attribué en 2021 à certains établissements, il a été décidé de renforcer celui-ci par une remise gracieuse partielle de la redevance fixe due à la Ville de Bordeaux sur l'année 2020.

Pour ce faire, les critères d'éligibilité suivants ont été établis :

- être acteur économique
- avoir subi une fermeture administrative en 2020 en raison de la crise
- avoir subi un préjudice
- ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exonération ou de remise gracieuse spécifique
- ne pas avoir perçu de subvention spécifique en lien avec la crise sanitaire
- être redevable d'un loyer annuel supérieur à 300 €

Un courrier a été envoyé aux associations et opérateurs économiques, titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire sur le domaine public de la Ville, susceptibles d'être éligibles à cette mesure.

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par la Cellule Satellites Covid-19 qui a arrêté la liste des bénéficiaires ci-après :

Identité de l'occupant	Lieu	Montant de la remise (valeur 2020)
Société Bacalan restauration	134-150 quai de Bacalan	16 667 € HT
Société Wine City Bordeaux	134-150 quai de Bacalan	11 000 € HT
Société Le 4 ^{ème} Mur	Place de la Comédie	3 833 € HT
SARL Le Café du Théâtre	Place Pierre Renaudel	1 000 € HT
SARL Moulleau Loisirs	Parc Bordelais	652 € HT
SARL Malaval	Parc bordelais	1 084 € HT
Société VBS	Place de l'église saint augustin	1 125 € HT
SCI ED	28 Quai de Queyries	4667 € HT
Société Chantiers de Garonne	Quai de Queyries	2 789 € HT
EGNDE	Quai de Queyries	2 670 € HT
SCI Stockages et services	Quai Deschamps	2 532 € HT
TOTAL		48 019 € HT

Il est précisé que la remise gracieuse accordée aux sociétés « Stockages et services », « ED » et « Chantiers de Garonne » sera subordonnée à l'apport de la preuve par leurs bénéficiaires titulaires des Autorisations d'Occupation Temporaires de la remise effectuée pour un montant équivalent aux 3 restaurateurs concernés par les sous occupations.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider une remise gracieuse exceptionnelle de deux mois de la redevance d'occupation temporaire du domaine public due par les acteurs économiques et associations au titre de l'année 2020 s'élevant à la somme globale de 48 019 Euros HT.,

- autoriser Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse exceptionnelle de deux mois de redevance fixe pour l'année 2020 aux établissements mentionnés ci-dessus. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 compte 6577 fonction 61 du budget de l'exercice 2021.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET